

INTRODUCTION À LA LETTRE AUX ROMAINS

Introduction

Nous examinerons l'origine de la lettre: qui l'a écrite, quand et où il l'a écrite. Nous verrons comment diviser la lettre en sections. Nous apprendrons quel est son contenu ainsi que ses messages principaux. Nous nous pencherons enfin sur quelques difficultés de la lettre.

A. L'AUTEUR DE ROMAINS

L'auteur est un Juif (Romains 9.3-4) qui est familiarisé avec le texte hébreu et le texte grec de l'Ancien Testament, avec toutes les opinions et les préjugés juifs, et avec le monde grec. La paternité littéraire de la lettre aux Romains est plus solidement établie que celle de n'importe quel autre livre de la Bible ou des écrits anciens en général. Dans la lettre, Paul se présente lui-même comme l'auteur de Romains (Romains 1.1) et il s'exprime plusieurs fois à la première personne. Les pères de l'Église étaient tous unanimes pour dire que Paul est bien l'auteur de Romains.

B. LES DESTINATAIRES DE ROMAINS

Comment est née l'assemblée chrétienne de Rome?

1. La dispersion des Juifs dans de nombreux pays.

La dispersion des Juifs, qui a commencé par l'exil assyrien (8^e siècle av. J.-C.) et babylonien (7^e-6^e siècle av. J.-C.), a incité les Juifs à s'établir dans de nombreux pays comme la Babylonie (Iraq actuel), la Perse (Iran), l'Égypte, le Soudan, la Syrie, l'Asie Mineure (Turquie actuelle), la Grèce et l'Italie. Dans la Providence de Dieu, cette «dispersion» explique pourquoi l'Évangile s'est répandu aussi rapidement dans l'Empire romain. Les Juifs avaient obtenu la permission de pratiquer leur religion selon leurs coutumes partout dans l'Empire romain. Ils construisirent des synagogues partout au milieu des nations païennes. Les païens étaient souvent attirés par le monothéisme pur de l'Ancien Testament, et de nombreux païens s'étaient convertis au judaïsme. Les «prosélytes» (Actes 13.43) étaient des païens qui observaient la loi et qui étaient circoncis (Genèse 17.1-14). Les «adorateurs de Dieu» (Actes 16.14) étaient des païens qui acceptaient le Dieu de la Bible et observaient les Dix commandements (Exode 20.1-17), mais ils n'étaient pas circoncis et n'observaient pas toute la loi cérémonielle. Comme les apôtres étaient juifs, ils avaient partout accès aux synagogues où ils pouvaient annoncer l'Évangile et rencontrer beaucoup de gens sans attirer l'attention des autorités. Ces prosélytes et ces adorateurs de Dieu étaient les mieux préparés à recevoir l'Évangile, et ils formèrent les noyaux des nouvelles assemblées parmi les païens (Actes 13.43-49).

2. Les Juifs de Rome.

Il y avait beaucoup de Juifs et de convertis au judaïsme à Rome, la capitale de l'Empire romain. Ils étaient d'abord venus comme prisonniers, mais après leur libération, la communauté juive s'installa à Rome dans un grand district de l'autre côté du Tibre. Ils exerçaient une influence considérable sur les Romains. Les auteurs romains parlent de leurs synagogues qui étaient des lieux populaires de rencontre, se moquent des Romains qui se convertissaient au judaïsme et mentionnent les dons que les prosélytes romains envoyèrent à Jérusalem.

3. L'origine de l'assemblée chrétienne de Rome.

On ne sait pas comment l'Évangile est arrivé à Rome pour la première fois.

(1) Le ministère de Jésus.

Le plus ancien ministère auprès des Romains est celui de Jésus. Il prêchait aux non-Juifs (Matthieu 8.5-11; Jean 4.7; 12.20-21). Dans Matthieu 8.5-12, Jésus guérit le serviteur d'un centenier romain.

(2) Le ministère de Pierre.

À Pentecôte (mai 30), il y avait à Jérusalem des Juifs et des convertis au judaïsme qui étaient venus de Rome (Actes 2.10-11). Certains d'entre eux ont pu se retrouver parmi les trois mille convertis au christianisme après la prédication de l'apôtre Pierre; à leur retour à Rome, ils ont peut-être annoncé l'Évangile.

Il se peut que la tradition qui prétend que l'apôtre Pierre a fondé l'église de Rome soit juste; elle se fonde sur une déclaration de Dionysos de Corinthe, de la seconde moitié du deuxième siècle. Les événements décrits dans Actes 1 à 12 couvrent la période 30 à 44. Il est possible que pendant cette période, l'apôtre Pierre ait effectué une ou plusieurs visites à Rome pour affirmer les Juifs chrétiens qui se trouvaient déjà dans la ville. En 36, Pierre se trouvait à Jérusalem pour accueillir le nouveau converti Paul

(Actes 9.26-28; Galates 1.18). Vers l'an 40 de notre ère, Pierre annonça l'Évangile aux premiers païens à Césarée (Actes 10.1-48). C'était avant le règne de César Claude (Actes 11.28) et celui du roi Hérode (Actes 12.1) à qui Claude remit le contrôle de la Judée. À partir de l'an 41, l'attitude des Juifs de Jérusalem changea radicalement vis-à-vis des apôtres. En 44, Pierre se trouvait à Jérusalem quand il fut arrêté et emprisonné sur ordre d'Hérode. L'église pria pour lui dans la maison de la mère de Marc; après sa délivrance miraculeuse, Pierre s'en alla dans un autre lieu (Actes 12.1-17). Comme beaucoup de croyants se réunissaient dans leur maison, Marc connaissait probablement plusieurs autres apôtres et certains des premiers autres disciples de Jésus.

(3) Le ministère de Marc.

D'après le témoignage des pères de l'Église primitive, Marc a travaillé avec Pierre à Rome. Cela s'est sans doute produit après 44 lorsque Pierre quitta Jérusalem pour un autre lieu. Vers l'an 300, Eusèbe écrit: «Marc, le disciple et l'interprète de Pierre, nous a laissé dans l'évangile (de Marc) ce que Pierre prêchait». Clément d'Alexandrie, un autre père de l'Église, écrit vers 190: «Voici comment l'évangile de Marc a été écrit: Pierre avait publiquement annoncé la parole à Rome... Marc l'avait suivi un certain temps et se rappelait ce que l'apôtre avait dit. Plusieurs personnes, qui étaient présentes, pressèrent Marc d'écrire ce que Pierre avait dit. Il le fit et remit l'évangile à ceux qui lui avaient demandé de l'écrire. Quand il l'apprit, Pierre ne l'interdit pas formellement et ne l'encouragea pas non plus.» Et Papias, encore un père de l'Église et disciple de l'apôtre Jean, écrit en 115: «Marc, qui était l'interprète de Pierre, a écrit avec exactitude... tout ce dont il se souvenait de ce qui avait été dit ou fait par le Seigneur... Il n'a eu en effet qu'un seul dessein, celui de ne rien laisser de côté de ce qu'il avait entendu et de ne rien dire de faux dans ce qu'il rapportait.» Nous n'avons vraiment aucune raison de mettre en doute le témoignage unanime des anciens historiens qui affirment que Marc a écrit l'évangile qui porte son nom et qu'il s'est principalement appuyé sur la prédication et l'enseignement de l'apôtre Pierre à Rome. Marc a vraisemblablement écrit son évangile entre 44 et 46 à Rome et pour les Romains.

(4) Le ministère des autres chrétiens.

Les gens voyageaient beaucoup à travers tout l'Empire romain, grâce à son grand réseau de routes et à ses navires qui prenaient la mer du début mars jusqu'à mi-novembre chaque année. Le Nouveau Testament présente plusieurs grands voyageurs: Priscille et Aquilas, à différents moments de leurs vies, ont voyagé du Pont (Asie Mineure) à Rome, de Rome à Corinthe (Actes 18.2), de Corinthe à Éphèse (Actes 18.18-19; 1 Corinthiens 16.19), d'Éphèse à Rome (Romains 16.3) et de nouveau de Rome à Éphèse (2 Timothée 4.19). Mais il y a également Luc, Timothée, Tite et Paul lui-même qui ont beaucoup voyagé (2 Corinthiens 11.25-26). Il existait un trafic permanent entre Rome et toutes ses provinces, et les gens se déplaçaient beaucoup. L'assemblée chrétienne missionnaire d'Antioche entretenait des voyageurs vers Rome et de retour de Rome; ils répandaient le message et fortifiaient l'assemblée existante de Rome. De même, les assemblées chrétiennes de Philippiques, de Corinthe et d'Éphèse coopéraient certainement à cette œuvre, car les communications entre ces villes et Rome étaient incessantes. Dans Romains 1.8, Paul écrit que la foi des Romains était connue dans le monde entier. L'auteur romain Suétone (dans *La vie de Claude*, xxv.4, 75-160) écrit: «Comme les Juifs provoquaient constamment des troubles à l'instigation de Chrestus, Claude les chassa de Rome.» L'auteur fait allusion aux querelles entre les Juifs devenus chrétiens et les Juifs restés hostiles à la foi. Cela s'est produit en 49; Priscille et Aquilas se sont donc vraisemblablement convertis avant cette date, avant d'aller de Rome à Corinthe. On peut en conclure que l'assemblée chrétienne de Rome a dû être fondée principalement par le témoignage de chrétiens ordinaires.

(5) Le ministère de Paul.

Lors de ses trois premiers voyages missionnaires, entre 47 et 57, Paul avait eu l'occasion de connaître plusieurs croyants de l'église de Rome (Romains 16.3-15). Mais lui-même ne vint à Rome pour la première fois qu'en 60 comme prisonnier après en avoir appelé à César pour juger son cas (Actes 25.1-12). Pourtant, Paul fut très efficace dans la proclamation de l'Évangile depuis sa prison, car dans tout le palais impérial, il était notoire que Paul n'était pas emprisonné pour un crime mais en raison de sa foi chrétienne (Actes 28 et Philippiens 1.12-14). Depuis sa prison romaine, Paul envoya les lettres aux Colossiens, à Philémon, aux Éphésiens et aux Philippiens dans les années 60 et 61. Finalement, lors de son deuxième emprisonnement à Rome, Paul écrivit sa seconde lettre à Timothée; c'est sa dernière lettre, datée de l'an 64 ou 65. Pierre n'était pas à Rome quand Paul s'y trouvait, sinon, il aurait mentionné son nom.

(6) La tradition concernant le ministère des apôtres à Rome.

Pendant que Paul effectuait de nombreux voyages entre ses deux emprisonnements à Rome, entre 61 et 64, l'apôtre Pierre s'y trouvait en compagnie de Marc (1 Pierre 5.13). Pierre écrivit ses deux lettres vers l'an 63, depuis Rome. Ambroise, un père latin de l'Église, écrit dans son commentaire de Romains que l'assemblée chrétienne de Rome n'a pas été fondée par les apôtres, mais par certains Judéo-chrétiens qui imposèrent une forme judaïque à l'assemblée (comparer avec les déclarations d'Actes 15.1 et 21.24). La tradition qui assigne à Pierre un épiscopat de 25 ans à Rome, entre 42 et 67, est sujette à caution, car dans sa lettre aux Romains, Paul n'aurait certainement pas omis de mentionner un fait aussi important, et Luc ne l'aurait pas passé sous silence dans son livre des Actes!

4. La situation de l'assemblée chrétienne de Rome.

L'assemblée de Rome se composait d'une majorité de convertis d'origine païenne et d'une minorité de convertis d'origine juive (Romains 1.5-6,13; 11.13; 15.9-18). Cette situation provoquait des tensions dans la communauté ecclésiale.

(1) L'apôtre Paul combat certaines idées généralement défendues par les Juifs et les convertis au judaïsme.

Les Juifs croyaient que l'appartenance à la descendance d'Abraham, la circoncision et l'observance de la loi suffisaient à obtenir la faveur de Dieu. Les docteurs de la loi juive enseignaient que Dieu avait promis à Abraham de sauver tous ses descendants en raison des mérites du patriarche, même si les Juifs étaient impies et pécheurs. Ils enseignaient aussi qu'aucun circoncis n'irait jamais en enfer, et que tout Israël jouira de la vie éternelle. Les Juifs croyaient que les bénédictions du règne messianique se limiteraient aux Juifs et aux convertis au judaïsme. Il y aurait cependant une différence dans le royaume de Dieu: les Juifs occuperont des postes beaucoup plus élevés dans ce royaume théocratique et eux seuls jouiront des bénédictions correspondantes (Juifs de première classe); les païens, eux, occuperont des places subordonnées et encore à condition de devenir Juifs (Juifs de seconde classe). Les Juifs croyaient que la soumission à l'autorité des nations païennes était contraire à leurs devoirs envers leur roi messianique. Ils refusaient de payer les impôts et méprisaient les païens. Cette situation entraînait des conflits permanents au sein des rangs juifs, ce qui aboutit à l'expulsion des Juifs de Rome et finalement à la destruction de Jérusalem et du temple en l'an 70 de notre ère.

(2) L'apôtre Paul reproche aux chrétiens d'origine païenne de ne pas tenir compte des scrupules des Juifs chrétiens.

Il parle de «chrétiens forts» (généralement les chrétiens d'origine païenne qui n'observaient pas les lois cérémonielles) et des «chrétiens faibles» (généralement les chrétiens d'origine juive qui observaient certaines lois cérémonielles comme le sabbat, la circoncision et certaines règles alimentaires). L'apôtre recommande aux chrétiens forts de ne pas mépriser les scrupules des chrétiens faibles, et aux chrétiens faibles de ne pas juger les convictions des chrétiens forts (Romains 14.1 à 15.13).

(3) L'apôtre Paul enseigne qu'il n'y a qu'un Évangile, un seul message de salut à la fois pour les païens et pour les Juifs.

Les païens comme les Juifs ont péché et ont raté la cible glorieuse que Dieu avait fixée pour leurs vies (Romains 3.23). Juifs et païens sont justifiés ou sauvés de la même façon, par la mort expiatoire de Jésus-Christ au moyen de la foi, et sans l'observance de la loi (Romains 3.24-25,28). Les païens et les Juifs qui croient en Jésus-Christ sont les vrais descendants d'Abraham (Romains 4.11-12). Bref, «Il n'y a aucune différence entre le Juif et le Grec. Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé» (Romains 10.12-13).

C. DATE ET LIEU DE RÉDACTION DE ROMAINS

1. Lieu de rédaction de Romains.

À la fin de son troisième voyage missionnaire, Paul traversa la Macédoine et arriva à Corinthe (Actes 20.2-3). C'était sa troisième visite dans cette ville. Il y arriva peu avant l'hiver de l'an 56 et y passa trois mois. Tout désigne Corinthe comme lieu de rédaction de Romains. L'apôtre avait reçu les dons des églises de Macédoine et d'Achaïe pour les pauvres de Jérusalem; il avait donc été dans ces contrées (Romains 15.25-26). Il transmet les salutations de Gaïus et d'Éraste (Romains 16.23) qui étaient Corinthiens (1 Corinthiens 1.14; 2 Timothée 4.20). Paul mentionne aussi Cenchrées (Romains 16.1), le port oriental de Corinthe.

2. La date de rédaction de Romains.

Comme Paul voulait arriver à Jérusalem avant Pentecôte (Actes 20.16), il écrivit la lettre aux Romains de Corinthe, vers la fin de l'hiver ou le début du printemps 57. On admet généralement que Phœbé emporta la lettre de Paul de Corinthe à Rome (Romains 16.1-2). Le but de Paul était d'établir la doctrine de «la justification par la grâce au moyen de la foi». Dans Romains 15.23-24, il déclare que son travail missionnaire dans la partie orientale de l'Empire romain touchait à sa fin et qu'il envisageait de démarrer un travail missionnaire dans la partie occidentale de l'Empire, notamment à Rome même et en Espagne. Il estimait que le moment était *maintenant* venu (Romains 1.10). C'est pourquoi il écrivit Romains vers la fin de son troisième voyage missionnaire.

3. La date du troisième voyage missionnaire de Paul.

La date du troisième voyage missionnaire de Paul est déterminée par les dates où Félix et Festus furent gouverneurs de la Judée. Félix gouverna la Judée de 52 à 59, et Festus de 59 à 61. Paul avait été emprisonné à Césarée deux ans avant que Festus soit nommé gouverneur (Actes 24.27). Paul fut donc emprisonné à Césarée de 57 à 59; il a par conséquent effectué son troisième voyage missionnaire de 53 à 57.

D. LE BUT DE ROMAINS

1. Le désir de Paul d'exercer un ministère à Rome.

D'après Romains 15.23, Paul approchait de la fin de son ministère dans la partie orientale de l'Empire romain, et désirait entreprendre un ministère dans sa partie occidentale, notamment à Rome et en Espagne. Paul se faisait une idée très modeste de son éventuel ministère à Rome; il espérait non seulement récolter des fruits parmi les Romains, mais également être encouragé par leur foi. Il avait toutefois hâte de prêcher l'Évangile à Rome (Romains 1.8-15). Il n'était cependant pas tout à fait certain de pouvoir se rendre dans cette ville, car il en avait déjà été empêché précédemment, et il avait conscience de la forte opposition des Juifs, surtout de Jérusalem (Actes 20.3,22-23).

2. Paul aide les chrétiens de Rome à se défendre contre les assauts des Juifs.

La pensée qu'il ne verrait peut-être jamais ses frères à Rome incita Paul à écrire ce type de lettre. Le style de cette lettre rappelle la manière dont Paul discutait avec les Juifs incroyants lors de ses voyages missionnaires (Romains 4.1; 6.1; 7.7; 8.31; 9.14,30). Paul savait que de nombreux Juifs incroyants vivaient autour de l'assemblée chrétienne de Rome, et il voulait aider ses membres à défendre la foi chrétienne contre les assauts de leurs adversaires et même à les gagner à Christ. La lettre aux Romains n'est pas vraiment un traité de doctrine chrétienne. Paul savait exactement ce dont l'assemblée de Rome avait besoin. Guidé par le Saint-Esprit, il écrivit Romains 1 à 8 pour exposer la manière dont les pécheurs sont sauvés. Non seulement l'assemblée de Rome, mais toutes les autres assemblées chrétiennes et tout être humain de tous les temps en ont un besoin urgent. Dans Romains 9 à 11, Paul parle de la place des Juifs après la première venue de Jésus-Christ, et dans Romains 14, il aborde certains aspects pratiques de la loi cérémonielle de l'Ancien Testament.

3. Paul exhorte les chrétiens de Rome à se conduire en chrétiens.

Rome était la capitale de l'Empire romain et une très grande ville dans laquelle se côtoyaient de nombreuses nationalités. Paul indique aux chrétiens comment se conduire entre eux, vis-à-vis de leurs adversaires et vis-à-vis du gouvernement romain. Il indique aussi comment les chrétiens forts et les chrétiens faibles doivent se comporter les uns avec les autres.

4. Paul désire la coopération des chrétiens de Rome pour son voyage en Espagne.

Dans Romains 15.24, il écrit qu'il espère l'assistance de l'assemblée de Rome en vue de son voyage missionnaire en Espagne.

Comme Paul avait plusieurs raisons d'écrire cette lettre aux Romains, on peut résumer son but par ses propres paroles dans 1 Corinthiens 9.22 et 10.31: «Je me suis fait tout à tous, afin d'en sauver de toute manière quelques-uns» et: «Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu.»

E. LE PLAN DE ROMAINS

La lettre aux Romains pourrait s'intituler: «Romains: l'Évangile de la justice de Dieu» ou «Romains: une instruction chrétienne sur la justice de Dieu». La lettre décrit Jésus-Christ qui est notre justice devant Dieu. Le thème de Romains est résumé dans Romains 1.16-17: «L'Évangile est la puissance de Dieu pour quiconque croit... ainsi qu'il est écrit: le juste vivra par la foi.»

On peut diviser la lettre en deux grandes parties:

1. La partie doctrinale: croire à la justice de Dieu (Romains 1 à 11)

Cette partie se divise en quatre sections:

(1) Section un: le besoin de justice divine.

Elle s'étend de Romains 1.1 à 3.20. Dans Romains chapitre 1, en mettant en évidence les péchés flagrants des païens, Paul montre que ceux-ci ont vraiment besoin de la justice divine. Dans Romains chapitre 2, en mettant en évidence les péchés flagrants des Juifs, Paul montre que ceux-ci ont vraiment besoin de la justice divine. Dans Romains 3.1-20, Paul tire la conclusion que le péché et sa condamnation sont universels. La pure justice humaine n'existe pas dans le monde.

(2) Section deux: la manière de Dieu d'exercer la justice.

Cette section s'étend de Romains 3.21 à 4.25. Dans Romains 3.21-31, Paul enseigne que Dieu a révélé sa justice dans le sacrifice d'expiation offert par Christ sur la croix. N'importe qui peut recevoir la justice de Dieu en plaçant sa foi en Jésus-Christ. Dans Romains chapitre 4, Paul prouve que l'obtention de la justice de Dieu par la foi était déjà le moyen de salut dans l'Ancien Testament.

(3) Section trois: les effets de la justice de Dieu.

Elle s'étend de Romains 5 à Romains 8. Dans Romains chapitre 5, la justice de Dieu produit des fruits comme la paix et l'assurance d'un salut complet. Dans Romains chapitre 6, la justice de Dieu est indissolublement rattachée à une vie sainte. Dans Romains chapitre 7, le chrétien a été libéré de la loi telle que les Juifs la concevaient (Romains 7.1-6); tout pécheur expérimente comment la loi morale de Dieu fonctionne (Romains 7.7-13) et tout chrétien expérimente le combat contre la loi du péché qui fait encore partie de sa nature (Romains 7.14-25). Dans Romains chapitre 8, le chrétien expérimente l'œuvre du Saint-Esprit (Romains 8.1-27) et il est plus que vainqueur dans toutes les circonstances de la vie (Romains 8.28-39).

(4) Section quatre: le donateur de la justice de Dieu.

Ce sujet couvre les chapitres 9 à 11. Dans Romains chapitre 9, la justice et la fidélité de Dieu sont soulignées face à l'incrédulité d'Israël.

L'incrédulité d'Israël et en conséquence le rejet du peuple par Dieu n'étaient *pas complets*: il y a toujours eu un reste de vrais croyants. Dans Romains chapitre 10, la justice de Dieu est accessible en Jésus-Christ et donnée à quiconque croit, qu'il soit Juif ou non-Juif.

L'incrédulité d'Israël et en conséquence le rejet du peuple par Dieu n'étaient *pas arbitraires*: l'invitation divine au salut est encore valable pour les Juifs. Dans Romains chapitre 11, Dieu se sert de la chute d'Israël pour sauver des quantités de païens, et du salut des païens pour sauver des quantités de Juifs (Romains 11.11-24).

L'incrédulité d'Israël et en conséquence le rejet du peuple par Dieu n'étaient *pas définitifs*: Dieu ne sauvera pas seulement la plénitude des païens, mais aussi la plénitude des Juifs. Cela signifie que tous ceux que Dieu a choisis avant la création du monde (Romains 8.29; Éphésiens 1.4; 2 Thessaloniciens 2.13; 2 Timothée 2.9a,10) croiront certainement en Jésus-Christ durant l'histoire de ce monde (Romains 8.30; 11.25-32; 2 Thessaloniciens 2.14; 2 Timothée 2.9a,10).

2. La partie pratique: accomplir la justice de Dieu (Romains 12 à 16).

Cette partie peut se diviser en deux sections:

(1) Section un: la démonstration de la justice de Dieu.

Elle s'étend de Romains 12.1 à 15.13. Romains chapitre 12 enseigne le comportement du chrétien vis-à-vis de Dieu, des autres chrétiens et des adversaires. Le chapitre 13 parle du comportement du chrétien vis-à-vis du gouvernement, du prochain et de Christ. Romains 14.1 à 15.13 traite du comportement mutuel du chrétien fort et du chrétien faible.

(2) Section deux: les co-ouvriers de la justice de Dieu.

Elle occupe Romains 15.14 à 16.27. Romains 15.14-33 décrit le ministère de Paul parmi les païens, sa politique et ses plans. Le chapitre 16 décrit d'autres collaborateurs de la justice de Dieu.

F. LES PRINCIPAUX MESSAGES DE ROMAINS

1. Dieu se révèle à tous dans l'Histoire.

Dieu se révèle à travers sa création. Il révèle son existence ou sa réalité et sa puissance par ce qui est visible dans la création (Romains 1.19-20). Dieu se révèle aussi par les exigences de ses lois écrites dans tout cœur humain. Il dit comment il veut que les gens se conduisent selon ce qu'ils savent dans leurs cœurs et à quoi la conscience rend témoignage (Romains 2.15). L'autre manière dont Dieu se sert pour se révéler, c'est sa façon de juger le péché des hommes (Genèse 6.5,11-13), par les soins providentiels aux humains (Actes 14.17 et 17.24-28), ainsi que par la prédication de l'Évangile (Matthieu 24.14). Comme Dieu révèle son existence à tous, personne ne pourra avancer d'excuse à n'avoir pas cherché Dieu (Romains 3.11,19).

2. Tous les gens ont péché.

«Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu» (Romains 3.23). «Avoir péché», c'est n'avoir pas réussi à atteindre le niveau de perfection fixé par Dieu et avoir raté le but fixé par Dieu pour notre vie, qui est de manifester la présence et les caractéristiques glorieuses de Dieu. C'est pourquoi, d'après Romains 3.10-11, il n'y a pas de différences entre une nation et une autre. Bien que certaines personnes se considèrent *justes à leurs propres yeux*, il n'existe personne qui soit *juste aux yeux de Dieu*. Et même si tous se rendent compte que le monde est plein de problèmes, pas un seul ne prend la vraie mesure de sa propre condition déplorable. Bien que des gens cherchent la connaissance et les réponses, nul ne cherche par sa propre force le Dieu de la Bible, la Source de la compréhension et du salut. Comme tous les humains ont péché, tous ont besoin de salut, besoin de recevoir la justice de Dieu avant d'être sauvés.

3. Les gens ne sont justifiés que par la foi.

Dans Lévitique 18.5, Moïse déclare que l'homme qui obéit à la loi de Dieu «vivra par elle». Les Juifs pensaient que cela signifiait que quiconque s'efforçait d'observer la loi tant bien que mal serait justifié et recevrait la vie éternelle, c'est-à-dire qu'il serait sauvé (Romains 10.2-5). Les Juifs essayaient donc d'établir leur propre justice en obéissant aux lois de Dieu du mieux qu'ils pouvaient.

Ils étaient dans l'erreur. Ils oubliaient que Dieu ne leur demandait pas *seulement d'essayer* d'observer la loi, mais de l'observer *parfaitement*! Jamais personne dans l'histoire de l'humanité quelqu'un n'a été, n'est et ne sera capable d'obéir parfaitement aux lois de Dieu. Tous passent à côté des normes fixées par Dieu. Romains 3.19-20 affirme clairement que personne ne sera déclaré juste aux yeux de Dieu en observant la loi, car personne ne l'observe parfaitement. Toute bouche sur terre sera fermée. Personne n'aura une excuse devant Dieu. Le monde entier sera tenu responsable devant Dieu.

Jésus-Christ est «*la fin* de la loi» (Romains 10.4), de sorte que les gens peuvent recevoir la justice de Dieu non en s'efforçant d'observer la loi, mais en croyant en Jésus-Christ. Jésus-Christ était sans péché et a parfaitement accompli toutes les prescriptions de la loi de Dieu. Quiconque croit en Jésus-Christ reçoit la justice de Dieu comme un cadeau gratuit de la part de Dieu. Personne ne peut gagner sa justice en observant les lois divines ou en pratiquant des bonnes œuvres. Mais n'importe qui peut la recevoir en croyant que Jésus-Christ est mort à sa place pour expier tous ses péchés. C'est pourquoi Romains 3.28 affirme: «L'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi.»

Romains 4.1-5 montre que l'Ancien Testament n'enseignait pas la justification par les œuvres de la loi. Il est dit dans Genèse 15.6: «Abram eut confiance en l'Éternel qui le lui *imputa* (crédita, reconnut) à justice.» Bien que des gens se vantent devant les

autres de leurs œuvres d'obéissance à la loi, ils ne peuvent absolument pas se vanter devant Dieu. Ceux qui se fient à leurs œuvres légales tentent de se justifier devant Dieu. Mais Dieu ne justifie que ceux qui croient en Jésus-Christ.

4. Les personnes qui ont été justifiées par la foi ont la paix avec Dieu.

Pour celui qui croit en Jésus-Christ, la «paix» c'est d'abord l'assurance que ses péchés *passés* ont été pardonnés, qu'il a été justifié devant Dieu et réconcilié avec lui (Romains 5.1-2,10). Ensuite, la «paix», c'est que Dieu fait concourir tous les *maux* présents pour le bien du chrétien, et que toutes les souffrances qu'il endure produisent la persévérance, la fermeté du caractère chrétien et l'espérance (Romains 5.3-5; 8.28). La «paix», c'est enfin de savoir que les événements *futurs* ne pourront jamais ici-bas séparer le chrétien de Dieu, qu'il est sauvé de la colère future de Dieu et que personne ni rien ne peut le séparer de l'amour de Dieu pour lui (Romains 5.9,21; 8.37-39).

5. Même si la loi de l'Ancien Testament ne sauve pas, elle remplit des fonctions importantes.

Personne ne sera sauvé par l'observance de la loi (Romains 3.28). La loi agit comme un «miroir» qui renvoie aux gens l'image de leur propre péché (Romains 3.20). Elle agit comme une «loupe» grâce à laquelle les gens voient l'ampleur et la laideur de leurs péchés (Romains 5.20). Elle sert aussi de «juge» qui déclare les gens coupables et les condamne parce que responsables devant Dieu (Romains 3.19). La loi se comporte encore comme un «pédagogue» ou «maître d'école» qui fait prendre aux gens conscience de leur besoin de Christ et de la justice de Christ (Galates 3.24). La loi fonctionne comme un «guide» qui indique aux gens comment ils doivent mener leur vie chrétienne (Romains 13.8-10). Enfin, elle sert encore de «bride» pour réfréner toutes sortes de choses mauvaises (1 Timothée 1.9-11).

6. La justification est indissolublement liée à la sanctification.

En vertu de la «justification», Dieu considère et traite la personne comme parfaitement juste devant lui sur la base du sacrifice d'expiation offert par Jésus-Christ pour ses péchés, sacrifice qu'elle a accepté par la foi. Dans Romains chapitre 6, la «sanctification» *est un processus* alors que la «sainteté» *est un état*. Dans Romains 6, l'accent porte non sur le processus qui rend de plus en plus saint, mais *sur la rupture une fois pour toutes avec le péché et l'engagement à être saint*.

Romains 6.5-7 enseigne que tous ceux qui, par la foi ont été unis à Christ dans sa mort seront aussi unis avec lui dans sa résurrection. Par la foi en Christ, le vieil homme a été crucifié avec Christ, si bien que son corps physique n'est plus conditionné ni contrôlé par sa nature pécheresse, et l'asservissement involontaire et forcé au péché a définitivement pris fin. Paul enseigne que la vraie nature et l'intention du christianisme sont de produire une vie nouvelle. L'apôtre montre que la nature de cette union avec Christ est telle qu'il est impossible de participer aux bienfaits de la mort de Christ, sans avoir part aux bienfaits de sa résurrection! Avoir part aux bienfaits de la résurrection de Christ, c'est d'abord être rendu conforme à lui dans sa vie sainte sur terre et ensuite conforme à Christ dans la vie de l'immortalité glorieuse de l'âme et du corps après (Romains 8.11). Les deux aspects sont inclus dans la vie nouvelle qui découle de Christ. D'un côté, Paul enseigne *qu'il est impossible pour quelqu'un d'être rendu conforme à Christ dans sa mort sans être rendu conforme à sa vie!* Il existe une analogie entre la mort et la résurrection littérales de Christ, et la mort et la résurrection spirituelles du chrétien. Il ya également une relation causale entre les deux: tout comme la résurrection de Christ était la conséquence certaine de sa mort, *une vie sainte est la conséquence certaine* de la mort du croyant avec Christ. La résurrection de Christ rend certaine la sanctification du chrétien. Il participe à la vie de Christ, parce qu'il a pris part à sa mort.

D'un autre côté, Paul enseigne *qu'il est impossible à quelqu'un d'être rendu conforme à la vie de Christ s'il n'a pas d'abord été rendu conforme à sa mort!* Le chrétien doit d'abord être réconcilié avec Dieu pour devenir saint, et il ne peut être réconcilié sans devenir saint du même coup! Il doit être justifié pour être sanctifié! Tout comme la mort de Christ précède sa résurrection, ainsi la justification et la réconciliation avec Dieu doivent précéder la sainteté de vie. La mort de Jésus-Christ rend certaines la justification et la sanctification du chrétien. Par la foi en Jésus-Christ, le chrétien prend part à la mort et à la résurrection de Christ!

7. Les chrétiens doivent vivre dans l'Esprit.

«Vivre par l'Esprit» ou «selon l'Esprit» ou «dans l'Esprit» ne correspond pas à une expérience mystique, mais à une responsabilité quotidienne concrète. C'est accorder notre esprit aux désirs du Saint-Esprit (l'Esprit de Jésus-Christ), c'est-à-dire à ce que la Bible enseigne (Romains 8.5; cf. Jean 14.26; 16.13-14; Éphésiens 6.17). C'est mettre à mort les actions mauvaises du corps, c'est-à-dire faire mourir toute sorte de péché qui se manifeste dans le corps humain (Romains 8.13). C'est pourquoi Romains 6.13 et 19 exhortent le chrétien à ne plus livrer ses membres comme des instruments d'iniquité pour faire le mal, mais plutôt comme des instruments de justice pour faire ce qui est bien aux yeux de Dieu.

8. Dieu est souverain en tout.

Tous ceux que Dieu aura élus ou choisis seront sauvés (Romains 8.29-30). Dieu est donc souverain dans le choix de ceux qu'il sauve. Rien de ce qui se produit sur la terre ne peut séparer un chrétien de l'amour de Dieu pour lui (Romains 8.35-39). Dieu est donc souverain dans son amour. Dieu utilise pour le bien des chrétiens tout ce qui se passe sur la terre (Romains 8.28). Dieu est souverain dans sa bonté. La souveraineté de Dieu signifie qu'il est le Roi de l'univers et que personne ne peut l'empêcher de réaliser son plan pour le monde et pour chaque chrétien.

9. Les gens deviennent enfants de Dieu en raison de ce qu'il accomplit

Les êtres humains deviennent enfants de Dieu non par leur filiation humaine, mais par la souveraine promesse de Dieu (Romains 9.6-9). Ils deviennent enfants de Dieu non par leurs mérites ou leurs bonnes œuvres, mais par l'élection et la vocation souveraines de Dieu (Romains 9.10-13; cf. 2 Thessaloniens 2.13-14). Ils deviennent enfants de Dieu non par leur désir humain (libre arbitre) ou la pression humaine, mais par la souveraine compassion de Dieu (Romains 9.14-16; cf. 9.18). C'est ce qu'enseigne Jésus-Christ quand il déclare: «Nul ne peut venir à moi si le Père qui m'a envoyé ne l'attire» ; «Tous ceux que le Père me donne viendront à moi» (Jean 6.37,44,65).

10. Le plan de Dieu est de sauver les Juifs et les païens.

Le rejet de l'Israël désobéissant conduit à l'acceptation des foules des croyants d'origine païenne (Romains 11.11-27). Et l'acceptation des foules de païens croyants conduit à l'acceptation de foules de Juifs croyants. Ainsi, tous ceux que Dieu choisit d'entre les païens et d'entre les Juifs dans toutes les générations de l'Histoire seront sauvés. De grandes multitudes de Juifs et de non-Juifs seront sauvées. Cependant, les païens et les Juifs incroyants n'entreront jamais dans le royaume de Dieu (Matthieu 8.11-12; Apocalypse 21.8).

11. Dieu exige que les chrétiens soient transformés.

Tous les chrétiens doivent continuellement être transformés de plus en plus à l'image de Christ (Romains 12.1-3 et 13.14). Bien que Dieu ait pris l'initiative de leur salut et de leur vie, tous les chrétiens sont responsables de répondre aux initiatives de Dieu. La lettre aux Romains enseigne qu'«il n'y a pas d'élection divine sans responsabilité humaine» ni «d'état de justification sans état de sainteté et de processus de sanctification qui en découle». Le chrétien n'est jamais sûr d'être sauvé s'il mène une vie d'incrédulité (de doute) et de désobéissance. La doctrine de l'élection divine ne doit jamais être séparée dans l'esprit et la vie des chrétiens de la doctrine de la responsabilité humaine. Et, dans leur esprit et leur vie, les chrétiens ne doivent jamais séparer la doctrine de la justification de celle de la sanctification.

12. Dieu exige des chrétiens la soumission aux autorités.

Tous les chrétiens doivent se soumettre aux autorités que Dieu a établies au-dessus d'eux (Romains 13.1-7). Tous les êtres humains doivent se soumettre à l'autorité de Dieu. Tous les citoyens doivent se soumettre aux autorités au-dessus d'eux à moins qu'elles s'opposent aux commandements de Dieu. Il faut résister d'une manière appropriée à toutes les autorités humaines opposées à l'autorité de Dieu. Notez «la bête qui monte de la mer» et qui représente toutes les autorités antichrétiennes du monde (Apocalypse 13.1-10).

13. Dieu exige que les chrétiens s'acceptent les uns les autres.

Les chrétiens forts doivent accepter les scrupules des chrétiens faibles, mais seulement dans la mesure où ces scrupules ne contredisent pas la vérité de la Bible. Et les chrétiens faibles ne doivent pas condamner les convictions des chrétiens forts, mais seulement dans la mesure où ces convictions ne contredisent pas la vérité de la Bible.
